

Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes annuels 2021

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Prévoyance FinTec, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 9 à 27) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Andreas Aebersold
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Patrick Hildbrand
Expert-réviseur

Berne, le 15 mars 2022

Rapport de gestion 2021

Rapport annuel et comptes annuels



TABLE DES MATIÈRES

	page
Avant-propos	4
En bref	5
Informations générales sur l'exercice 2021	6
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Annexe aux comptes annuels 2021	
1 Bases et organisation	12
2 Membres actifs et rentiers	13
3 Nature et application du but	14
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	14
5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	15
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	19
7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
8 Exigences de l'autorité de surveillance	26
9 Autres informations relatives à la situation financière	26
10 Événements postérieurs à la date du bilan	27
11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés	27

La version originale est en langue allemande.



Avant-propos

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport de gestion 2021 de Prévoyance FinTec.

Durant l'année écoulée, la reprise conjoncturelle a dépassé les attentes. De même, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits depuis très longtemps. La reprise conjoncturelle devrait se poursuivre, mais à un rythme allant decrescendo. Tout indique que la dynamique de renchérissement va s'essouffler, au fur et à mesure que disparaîtront les goulets d'étranglement de la production et de la logistique.

L'année boursière a été supérieure à la moyenne, avec à nouveau un véritable rallye de fin d'année au quatrième trimestre. Les principaux marchés financiers, dont le marché helvétique, ont été nombreux à afficher de nouveaux records en 2021.

Les actions suisses ont obtenu la meilleure performance au quatrième trimestre avec une croissance de 10%, suivies des actions américaines. Elles ont bénéficié au dernier trimestre de la volatilité accrue et de leur statut de valeur refuge.

En fin d'année, les fonds immobiliers suisses ont à nouveau constitué des placements de choix, ce qui fait que les prix d'entrée ont été élevés.

L'évolution réjouissante des marchés financiers se lit aussi dans le résultat enregistré en 2021 par Prévoyance FinTec. Le rendement de nos placements financiers s'est élevé à 8.16% (indice de référence: 7.54%). Ce rendement élevé tient notamment à l'évolution favorable des marchés des actions. Grâce à cette bonne performance, le taux de couverture est passé de 119.77% à 125.00%. Ce taux de couverture élevé témoigne de la vigueur financière de Prévoyance FinTec et de sa stabilité.

Les perspectives pour 2022 sont placées sous le signe de l'incertitude. Même si la situation liée au COVID-19 reste difficile à prévoir, tous les indicateurs conjoncturels sont encore à l'expansion, bien qu'avec une dynamique décroissante. Les goulets d'étranglement dans les chaînes logistiques et les prix élevés de l'énergie freinent au niveau mondial l'activité économique.

Dans un tel environnement, les caisses de pensions n'auront pas la tâche facile en 2022 pour générer le rendement attendu.

La refonte de nos plans durant l'année sous revue, avec l'extension de la prévoyance pour cadres / complémentaire, a suscité un vif intérêt auprès des entreprises affiliées à notre caisse. La prévoyance pour cadres / complémentaire en vigueur depuis le 01.01.2021 compte entre-temps 190 assurés de plus. Cette expansion réjouissante montre que Prévoyance FinTec propose des solutions de prévoyance attrayantes et nous confirme que la voie choisie est la bonne.

La nouvelle stratégie de placement adoptée par le Conseil de fondation est par ailleurs déployée avec succès depuis le 01.01.2021. Dans ce contexte et pour préciser les orientations des placements à venir, le Conseil de fondation a encore examiné de près la durabilité de ses placements. L'analyse avec ses résultats est présentée au ch. 61 de l'annexe du rapport de gestion.

Nous sommes convaincus que Prévoyance FinTec jouit d'une position enviable sur le plan financier et organisationnel et qu'elle propose aux entreprises lui étant affiliées et à ses assurés des solutions de prévoyance attrayantes. Nous nous réjouissons de vous compter à l'avenir aussi parmi nos partenaires.

Meilleures salutations

Hans Ulrich Bacher
Président

Thomas Kirchhofer
Responsable de mandat

EN BREF

Résumé

	31.12.2021	31.12.2020	Page
Effectif des assurés			
Assurés actifs	1'092	883	13
Bénéficiaires de rentes	240	241	13
<hr/>			
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
	CHF	CHF	
Capital de prévoyance assurés actifs	198'272'560	179'280'828	9 / 15
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	146'064'660	149'694'811	9 / 16
Provisions techniques	25'214'000	22'924'000	9 / 17
<hr/>			
Fortune			
	CHF	CHF	
Fortune disponible	461'925'436	421'473'721	18
Capital de prévoyance selon experts (y c. provisions techniques)	369'551'220	351'899'639	9 / 18
<hr/>			
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)			
	CHF	CHF	
Valeur cible de la RFV	81'301'000	77'418'000	21
RFV existante	81'301'000	69'574'082	21
RFV manquante	0	-7'843'918	21
<hr/>			
Taux de couverture			
Taux de couverture	125.00%	119.77%	18
<hr/>			
Rendement des placements de la fortune			
Rendement sur la fortune globale	7.67%	4.48%	25
Rendement sur les placements financiers	8.16%	4.74%	25
Indice de référence (benchmark)	7.54%	5.53%	25
<hr/>			
Taux d'intérêt			
Taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs au jour de la clôture de l'exercice	5.00%	1.25%	15
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	16
Taux d'intérêt technique (bases LPP 2020, TG)	1.50%	1.50%	17

Informations générales concernant l'exercice 2021

Lois

La révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) est entrée en vigueur le 01.01.2021. À l'avenant 1 du règlement de prévoyance, les personnes assurées auprès de l'institution de prévoyance ont obtenu la possibilité, en vertu de la LPC révisée, de maintenir facultativement leur assurance en cas de sortie après 58 ans révolus.

Montants limites

Les montants limites ont été adaptés aux dispositions légales au 01.01.2021.

Règlements / bases techniques

Comme l'année précédente, les bases techniques LPP 2020, TG et le taux d'intérêt technique de 1.50% ont été appliquées.

Rémunération

Compte tenu de l'excellent résultat des placements, les capitaux d'épargne des personnes actives assurées au 31 décembre 2021 ont été rémunérés à cette date à hauteur de 5.00% (taux d'intérêt minimal LPP: 1.00%).

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2021 (parfois par vidéoconférence). En plus d'approuver les comptes 2020, il a notamment approfondi le thème de la durabilité des placements. Une analyse générale a été réalisée, avec le concours d'Ethos Services SA et de Responsible Impact Investing. En juin 2021, Prévoyance FinTec a chargé la société PPCmetrics SA à Zurich de procéder à un état des lieux de ses placements sous l'angle de la durabilité.

À cet effet, les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec ont été invités à compléter un questionnaire portant sur leurs propres efforts visant à la durabilité dans leurs mandats de gestion de fortune, ainsi que sur les efforts dans ce sens consentis dans leur entreprise. Les résultats obtenus figurent en annexe du rapport de gestion, au ch. 61.

Durant l'exercice sous revue, la réélection de Messieurs Hans Ulrich Bacher et Beat Schmid-Lüscher a été proposée pour les trois années restantes de la période de fonction en cours, soit jusqu'au 31.05.2024 (exercices 2021 à 2023). Par courriel du 09.04.2021, tous les assurés actifs de Prévoyance FinTec ont été informés de cette proposition et priés de se porter candidats le cas échéant. Aucune candidature n'ayant été déposée jusqu'au 22.04.2021, les délégués ont confirmé la réélection de Messieurs Hans Ulrich Bacher et Beat Schmid-Lüscher.

Comité de placement

Le comité de placement s'est réuni quatre fois durant l'exercice 2021. Le cas échéant, des échanges téléphoniques ont encore porté sur la stratégie des placements satellites ou effectués en immobiliers. Le comité de placement s'est notamment occupé de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement, ainsi que du thème de la durabilité des placements (en amont des séances du Conseil de fondation).

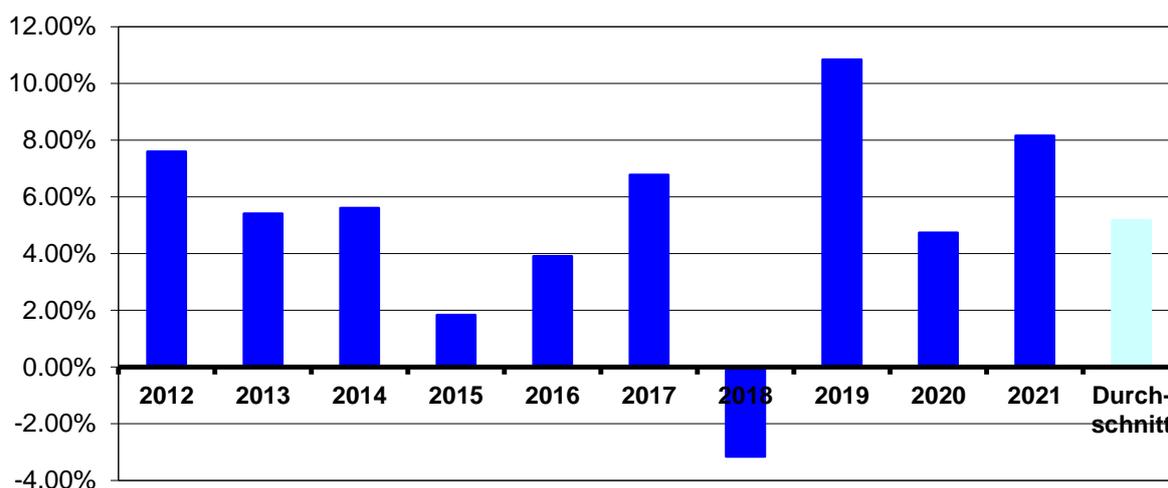
Situation financière

Le rendement des placements financiers de Prévoyance FinTec s'est élevé pour l'année sous revue à 8.16% (exercice précédent: 4.74%). Un tel résultat s'explique notamment par l'évolution positive du marché des actions. Cette excellente performance et la constitution des provisions actuarielles exigées par le règlement ont fait bondir le taux de couverture de 119.77% à 125.00%.

Aperçu de la performance

La performance moyenne depuis 2012 s'élève à 5.17%.

L'année dernière, la comparaison sur dix ans avait abouti à une performance moyenne de 4.47%. Vous trouverez ci-après l'évolution de la performance depuis 2012.



Assemblée des délégués

La 66^e assemblée des délégués n'a pas pu se dérouler physiquement elle non plus, en raison des mesures liées au COVID-19.

L'assemblée des délégués de 2022 aura lieu le 18 mai 2022 - sous réserve des prescriptions liées au COVID-19.

Excursion des bénéficiaires de rentes

Il a également fallu annuler l'excursion des rentiers de 2021, en raison de la pandémie. L'excursion des rentiers de 2022 aura lieu, sous réserve des dispositions liées au COVID-19, le 2 septembre 2022.



BILAN	Indice Annexe	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
Placements de la fortune		471'867'693.09	432'823'907.15
Liquidités	65	10'892'213.84	8'303'281.00
Créances	71 / 74	3'583'134.25	860'535.45
Placements auprès de banques membres	65 / 111	0.00	30'551'012.46
Fonds d'obligations CHF		93'172'267.00	90'586'284.00
Fonds d'obligations DE (couverts)		62'735'311.00	45'011'512.60
Fonds d'actions Suisse		36'273'567.00	31'256'704.95
Fonds d'actions monde		45'085'859.00	22'890'725.00
Fonds d'actions monde (couverts)	65	46'934'528.00	53'173'545.00
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)		15'262'280.00	16'511'973.00
Fonds d'actions Emerging Markets		13'014'123.00	13'928'589.00
Placements alternatifs		16'957'287.00	15'876'105.97
Fonds immobiliers		127'957'123.00	103'873'638.72
Compte de régularisation actif	72	0.00	0.00
Total de l'actif		471'867'693.09	432'823'907.15
PASSIF			
Engagements		144'263.65	1'157'169.61
Prestations de libre passage et rentes		118'825.80	1'117'394.26
Autres dettes		25'437.85	39'775.35
Compte de régularisation passif	73	77'129.87	72'792.66
Réserve de cotisations d'employeur	69 / 112	9'720'863.52	10'120'223.68
Réserve de cotisations sans renonciation à utilisation		9'720'863.52	10'120'223.68
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	57	369'551'220.00	351'899'639.00
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	52	198'272'560.00	179'280'828.00
Capital de prévoyance rentiers	54	146'064'660.00	149'694'811.00
Provisions techniques	56	25'214'000.00	22'924'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	64	81'301'000.00	69'574'082.20
Fonds libres institutions de prévoyance		11'073'216.05	0.00
État en début de période		0.00	0.00
Constitution / Dissolution fonds libres		11'073'216.05	0.00
Total du passif		471'867'693.09	432'823'907.15

COMPTE D'EXPLOITATION	Indice Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres apports		16'158'311.50	14'486'930.45
Cotisations assurés		4'411'736.10	4'169'220.85
Cotisations employeur		7'711'198.90	7'192'705.60
Cotisations de risque assurés		558'808.80	501'622.65
Cotisations de risque employeur		965'293.00	946'042.95
Attributions à la réserve de cotisations d'employeur		960'060.55	939'080.35
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (cot. employeur)	692	-1'295'953.10	-1'124'992.90
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (rachats assurés)	692	-63'467.61	-40'000.00
Attributions uniques et sommes de rachat	52	1'943'093.50	1'583'535.85
Rachats de prestations employeur	52	990'668.61	336'290.00
Subsides du Fonds de garantie LPP		-23'127.25	-16'574.90
Prestations d'entrée	52	11'873'292.19	9'734'718.43
Apports de libre passage		11'192'916.44	8'899'542.28
Remboursements versements anticipés pour EPL et divorce		680'375.75	835'176.15
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		28'031'603.69	24'221'648.88
Prestations réglementaires		-11'693'648.60	-13'489'066.30
Rentes de vieillesse		-7'774'748.20	-7'919'488.40
Rentes de survivants		-1'855'978.10	-2'092'608.60
Rentes d'invalidité		-449'757.10	-462'864.40
Rentes d'enfants de retraités		-71'477.40	-122'615.40
Rentes d'enfants d'invalides		-13'420.80	-22'411.80
Rentes d'orphelins		-3'468.00	-80'999.10
Libération des cotisations à la charge de Prévoyance FinTec		-74'553.90	-70'532.80
Prestations en capital à la retraite		-1'450'245.10	-2'717'545.80
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0.00	0.00
Prestations de sortie	52	-10'395'163.96	-13'340'060.00
Prestations de libre passage en cas de sortie		-9'752'083.26	-11'926'209.40
Versements anticipés pour EPL et divorce		-643'080.70	-1'413'850.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-22'088'812.56	-26'829'126.30
Dissolution / Constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-17'252'220.63	-12'434'973.43
Rémunération capital épargne	52	-8'619'531.75	-2'087'840.25
Variation capital épargne	52	-10'372'200.04	-2'573'975.73
Dissolution / constitution capital de prévoyance rentiers	54	3'630'151.00	-127'070.00
Constitution de provisions techniques	562	-2'290'000.00	-7'872'000.00
Dissolution de réserves de cotisations d'employeur	691	399'360.16	225'912.55
Charges d'assurance		-61'855.65	-65'049.50
Primes d'assurance		-40'611.10	-36'183.85
Primes d'épargne		0.00	0.00
Primes de risque		-20'319.75	-16'624.10
Primes de frais		-8'421.05	-7'689.45
Cotisations au fonds de garantie LPP		-21'244.55	-28'865.65
Résultat net de l'activité d'assurance		-11'371'285.15	-15'107'500.35

	<i>Indice Annexe</i>	2021 CHF	2020 CHF
Report Résultat net de l'activité d'assurance		-11'371'285.15	-15'107'500.35
Résultat net des placements	681	34'679'325.75	19'034'043.10
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités		1'317.06	745'429.63
Résultat net fonds obligataires CHF		-1'453'833.55	748'832.25
Résultat net fonds obligataires DE (couverts)		-1'366'523.95	2'161'384.65
Résultat net fonds en actions Suisse		7'006'451.95	1'104'603.10
Résultat net fonds en actions monde		9'913'918.20	1'740'069.65
Résultat net fonds en actions monde (couverts)		9'008'304.80	6'755'131.10
Résultat net fonds en actions monde Small Cap (couverts)		2'309'249.00	2'374'539.95
Résultat net fonds en actions marchés émergents		81'225.30	1'511'945.60
Résultat net fonds immobiliers		8'650'227.74	3'263'912.81
Résultat net placements alternatifs		1'634'285.87	-359'899.06
Charges d'intérêt		-10'441.85	-7'755.25
Charges gestion des titres		-1'094'854.82	-1'004'151.33
Autres résultats	74	2'033.70	715'957.69
Autres recettes		2'033.70	1'242'671.69
Autres charges		0.00	-526'714.00
Frais administratifs		-509'940.45	-518'672.58
Frais administratifs généraux		-457'387.50	-438'498.67
Organe de révision et experts en matière de prévoyance professionnelle		-41'403.90	-73'023.06
Autorités de surveillance		-11'149.05	-7'150.85
Excédent de recettes avant emploi des fonds		22'800'133.85	4'123'827.86
Constitution réserve de fluctuation de valeur	64	-11'726'917.80	-4'123'827.86
Excédent de recettes		11'073'216.05	0.00

ANNEXE

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Sous le nom Vorsorge FinTec (ci-après: Prévoyance FinTec) existe une fondation au sens de l'art. 80 ss CC, de l'art. 331 CO ainsi que des art. 48, al. 2 et 49, al. 2, LPP, constituée le 01.01.1997 et ayant son siège à Berne. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des employeurs qui lui sont affiliés par une convention d'affiliation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE 0466. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP conformément à l'art. 57 LPP.

13 Mention de l'acte de fondation et des règlements

Statuts	11.11.2019	
Règlement de prévoyance / prévoyance pour cadres / complémentaire	01.01.2020	<i>adopté par le Conseil de fondation le 19.09.2019; en vigueur depuis 01.01.2020 plans de prévoyance des cadres / complémentaire adoptés le 11.06.2020 par le Conseil de fondation; valables dès le 01.01.2021</i>
Règlement de placement	01.01.2021	<i>adopté par le Conseil de fondation le 11.10.2020, en vigueur depuis le 01.01.2021</i>
Règlement de liquidation partielle	05.09.2007	
Règlement relatif aux provisions, incl. annexe	31.12.2020	<i>adopté par le Conseil de fondation le 28.01.2021, en vigueur depuis le 31.12.2020</i>

14 Organe suprême, gestion et droit de signature

<u>Conseil de fondation</u>	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Employeurs / salariés</u>	<u>Droit de signature</u>	<u>Durée du mandat</u>
Irene Jordi-Lüdi	Membre	Ersparniskasse Affoltern i.E. AG	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Hans-Ruedi Mosberger	Membre	Association suisse des banquiers	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Ueli Stähli	Vice-président	Bank EKI Genossenschaft	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Hans Ulrich Bacher	Président	Entris Banking AG	Salariés	collective à deux	2020 - 2023
Zohra Burkhalter	Membre	Bank SLM AG	Salariés	collective à deux	2020 - 2023
Beat Schmid-Lüscher	Membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG	Salariés	collective à deux	2020 - 2023

À sa séance du 07.04.2021, le Conseil de fondation a décidé de proposer la réélection de Messieurs Hans Ulrich Bacher et Beat Schmid-Lüscher, tous deux assurés actifs, pour les trois années restantes de la période de fonction en cours, soit jusqu'au 31.05.2024 (exercices 2021 à 2023). Par courriel du 09.04.2021, tous les assurés actifs de Prévoyance FinTec ont été informés de cette proposition et priés de se porter candidats le cas échéant. Aucune candidature n'a été déposée jusqu'au 22.04.2021. Les délégués ont confirmé la réélection de Messieurs Hans Ulrich Bacher et Beat Schmid-Lüscher.

L'assemblée des délégués fixée au 19.05.2021 n'a pas pu être organisée, en raison des prescriptions liées au COVID-19; les décisions ont été prises par voie écrite.

Direction [arcasia ag](#), Monbijoustrasse 68, Case postale, 3001 Berne
Tél. +41 31 313 02 02

15 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, direction

Expert agréé en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Neuengasse 43, Case postale, 3000 Berne (cocontractant; personne morale) Dr. Olivier Kern (expert exécutant; personne physique)
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Case postale, 3001 Berne Réviseur principal: Andreas Aebersold
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, 3000 Berne 14, n° de registre BE 0466
Contrôleur placements	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes
Direction générale	arcasia ag Pensionskassen- & Vorsorgeberatung, Berne Thomas Kirchhofer, responsable de mandat

16 Employeurs affiliés	31.12.2021	31.12.2020
Institutions de prévoyance Total	37	30
Caisses de prévoyance	22	21
Effectif initial	21	22
Entrées (maintien facultatif de l'assurance *)	1	0
Sorties	0	-1
*) Poursuite de la prévoyance professionnelle selon l'art. 47a LPP ou l'art. 1.9.6 du règlement de prévoyance (voir avenant 1, en vigueur dès le 01.01.2021)		
Caisses des cadres / caisses complémentaires	15	9
Effectif initial	9	10
Entrées	6	0
Sorties	0	-1

Les entrées correspondent à des affiliations existantes qui, outre la prévoyance de base, ont été étendues à la prévoyance cadres / complémentaires.

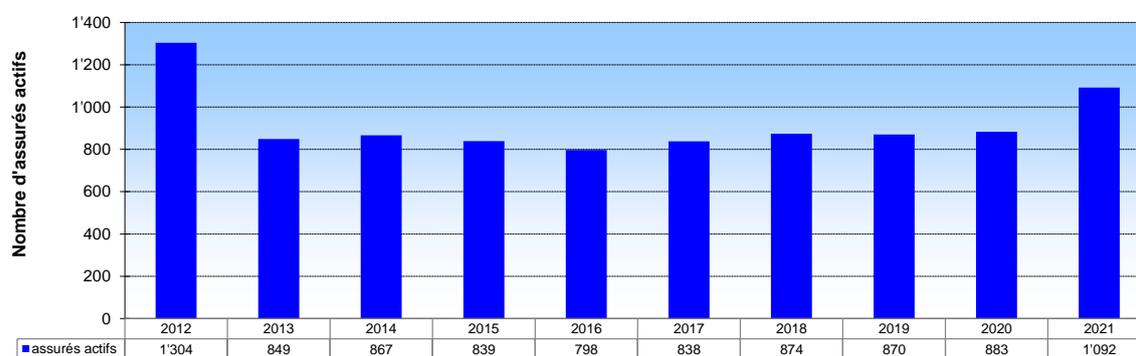
2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs	31.12.2021	31.12.2020
Plan pour collaborateurs		
Hommes	545	462
Femmes	547	421
Total assurés actifs	1'092	883
Variation effectifs assurés actifs	31.12.2021	31.12.2020
Entrées	310	106
Sorties	-85	-78
Départs à la retraite	-16	-15
Total	209	13

Au cours de l'exercice, 310 entrées (130 hommes, 180 femmes) et 101 sorties (47 hommes, 54 femmes) ont été enregistrées. Les sorties comprennent 16 départs à la retraite (9 hommes, 7 femmes).

Les 310 entrées incluent aussi les nouvelles assurances dans la prévoyance cadres / complémentaire (190 personnes: 73 hommes et 117 femmes).

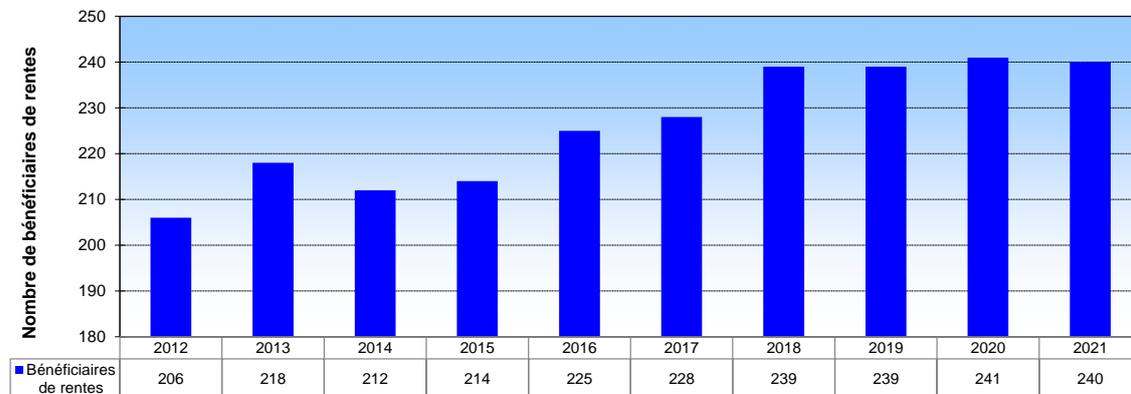
Évolution du nombre d'assurés actifs



22 Bénéficiaires de rentes (nature)	31.12.2021	31.12.2020
Rentes de vieillesse	176	174
Rentes d'invalidité	12	14
Rentes de conjoint	44	44
Rentes d'orphelin et rentes pour enfants	8	9
Total bénéficiaires de rentes (nature)	240	241

Variation effectifs bénéficiaires de rentes	31.12.2021	31.12.2020
Entrées bénéficiaires rentes de vieillesse	9	7
Sorties bénéficiaires rentes de vieillesse	-7	-3
Entrées bénéficiaires rentes d'invalidité	2	0
Sorties bénéficiaires rentes d'invalidité	-4	-2
Entrées bénéficiaires rentes de conjoint	6	3
Sorties bénéficiaires rentes de conjoint	-6	-2
Entrées bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	3	2
Sorties bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	-4	-3
Total	-1	2

Évolution du nombre de bénéficiaire de rentes



3 Nature et application du but

31 Explication du plan de prévoyance

La prévoyance vieillesse se fonde sur le système de la primauté des cotisations. Le capital d'épargne est constitué grâce à des cotisations d'épargne en fonction de l'âge et transformé en rente de vieillesse à l'âge du départ en retraite ou alloué sous forme de capital vieillesse. La fondation propose divers plans d'épargne aux employeurs affiliés.

Le taux de conversion individuel est différent pour chaque année de naissance, sur la base des tables générationnelles. Le taux de conversion se monte en 2021 à 5.12% pour un homme âgé de 65 ans, et à 5.00% pour une femme de 64 ans. Il est soumis chaque année à une réduction de 0.01% par année de naissance (sous réserve de l'évolution démographique à venir).

La prévoyance risque décès et invalidité se fonde sur le système de la primauté des prestations. La rente d'invalidité temporaire complète s'élève à 70% du salaire assuré et la rente temporaire de conjoint aux 2/3 de la rente d'invalidité resp. - en cas de décès d'un bénéficiaire de rente de vieillesse - aux 2/3 de la rente de vieillesse en cours.

32 Financement, méthode de financement

Le capital d'épargne de la personne assurée correspond aux capitaux d'épargne individuels disponibles à la date de référence.

Une cotisation risque est prélevée pour les risques de décès et d'invalidité.

Le financement de la prévoyance vieillesse et risque est réglé dans le règlement resp. dans le plan de prévoyance correspondant et s'effectue sur une base au moins paritaire.

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Sur la base de l'évolution des salaires, le Conseil de fondation a décidé le 11.11.2021 de ne procéder à aucune adaptation des rentes pour l'année 2022.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont effectuées selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, renseignent sur la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Ils correspondent aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26. Le respect des principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige la prise en compte de valeurs de marché dans le bilan.

Les placements ont été évalués et comptabilisés comme suit:

Placements	Évaluation
Liquidités et créances	à la valeur nominale
Obligations	à leur cours à la date de clôture du
Actions / parts des fondations de placement	à leur cours à la date de clôture du
Autres actifs et passifs	à la valeur nominale
Capital de prévoyance et provisions techniques	conformément aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur	conformément au règlement de placement

43 Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

Il n'y a eu aucun changement dans les principes d'évaluation, de la comptabilité et de la présentation des comptes depuis l'exercice précédent.

5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture**51 Nature de la couverture des risques, réassurances**

La fondation est autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels de l'âge, du décès et de l'invalidité, tout comme les risques relatifs au placement de la fortune.

Pour les risques de décès et d'invalidité, la fondation a souscrit une police de réassurance stop-loss auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La police couvre la partie des capitaux sous risque en cas de décès et d'invalidité qui dépasse la franchise de la fondation pendant la période de réassurance. La police de réassurance stop-loss ne donne pas droit à une participation aux excédents.

52 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs y c. rentiers AI

	2021	2020
	CHF	CHF
État capital de prévoyance assurés actifs au 01.01, y c. rentiers AI	179'280'828.00	174'619'012.00
Cotisations d'épargne salariés	4'411'736.10	4'169'220.85
Cotisations d'épargne employeurs	7'683'598.90	7'166'855.65
Cotisations d'épargne pour la rente-pont	27'600.00	25'849.95
Apports de libre passage	11'192'916.44	8'899'542.28
Primes uniques et rachats	1'943'093.50	1'583'535.85
Rachats de prestations employeurs	990'668.61	336'290.00
Remboursements de versements anticipés pour EPL / divorce	680'375.75	835'176.15
Rémunération du capital d'épargne	8'619'531.96	2'087'840.27
Prestations de libre passage en cas de sortie	-9'752'083.26	-11'926'209.40
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement / divorce	-643'080.70	-1'413'850.60
Prestations en capital à la retraite	-1'450'245.10	-2'717'545.80
Dissolution capital d'épargne suite au départ à la retraite	-4'712'380.20	-3'556'844.50
Dissolution capital d'épargne suite au décès	0.00	-828'044.70
Total capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	198'272'560.00	179'280'828.00

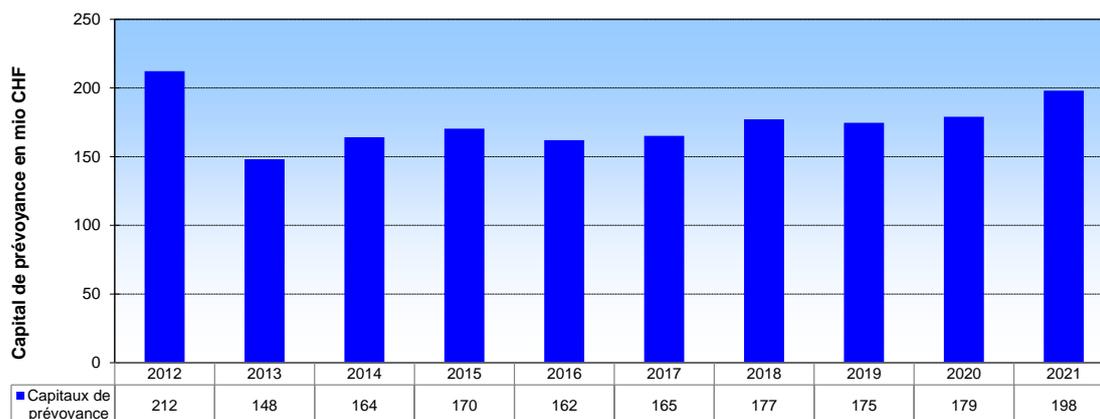
Part capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes AI 494'372.00 974'125.15

Taux d'intérêt capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI 5.00% 1.25%

Le Conseil de fondation fixe par avance chaque année le taux d'intérêt sur l'épargne, sur la base de la situation financière de la caisse. Le taux d'intérêt peut s'écarter du taux d'intérêt minimal LPP, mais le taux d'intérêt de l'avoir vieillesse selon la LPP (comptes témoins) demeure assuré avec le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral. Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt appliqué à l'ensemble du capital épargne a été de 5.00% (exercice précédent: 1.25%). Le taux d'intérêt de projection a été fixé à 1.00% pour le moment.

Somme des comptes d'épargne	198'272'560.00	179'280'828.00
Nombre comptes épargne assurés actifs (à partir de l'âge de 25 ans)	992	800

Évolution du capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI (graphique)



53 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral

31.12.2021

CHF

58'368'661.70

1.00%

31.12.2020

CHF

55'728'129.55

1.00%

54 Évolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes

2021

CHF

149'694'811.00

État capital de prévoyance des rentiers au 01.01

4'712'380.20

Constitution capital de prévoyance rentiers (d'actifs)

0.00

Dissolution capital prévoyance rentiers, LPP 2020, 1.50%

(exercice précédent: LPP 2020, passage de 2.00% à 1.50%)

0.00

Constitution à charge de la provision pour la génération transitoire

Adaptation au nouveau calcul au 31.12

-8'342'531.20

Total capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes**146'064'660.00**

2020

CHF

149'567'741.00

4'384'889.20

-6'292'279.20

0.00

2'034'460.00

149'694'811.00

Taux d'intérêt capital de prévoyance rentiers

1.50%

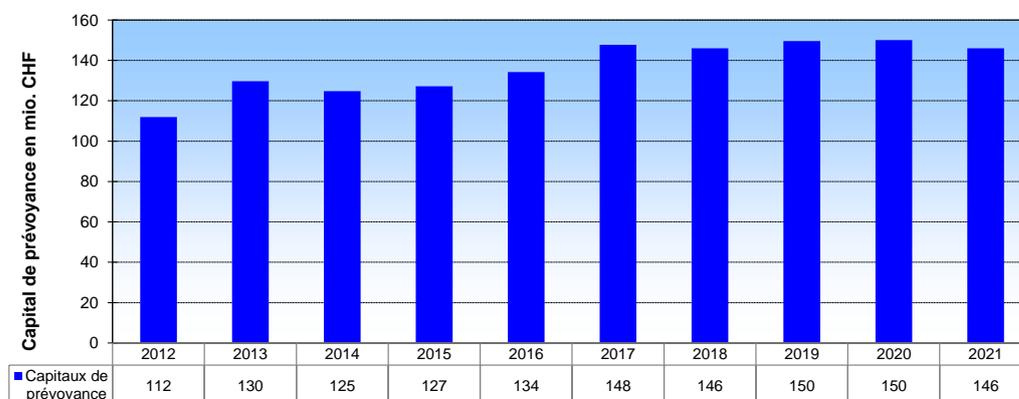
1.50%

Nombre des rentiers (détails voir aussi chiffre 22)

240

241

Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (graphique)



55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée par Pittet Associates AG Berne au 31.12.2019. Les principales assertions et conclusions de cette expertise actuarielle indiquées ci-après (extrait).

Les bases actuarielles utilisées à cette date étaient adéquates. Par contre, le taux d'intérêt technique n'est pas adapté. Son abaissement recommandé à 1.50% pourra se faire sur 7 ans.

Avec son taux de couverture de 119.29% au 31.12.2019, la fondation offre à la date de clôture du bilan la garantie de pouvoir remplir ses engagements. Elle est bien armée pour gérer une performance négative ou insuffisante.

Les dispositions actuarielles réglementaires en matière de prestations et de financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures adoptées pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les provisions actuarielles concernant la longévité, le taux de conversion et le fonds de fluctuation des risques sont recalculées chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Les bases réglementaires ainsi que les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020, TG, 1.50%.

L'expert en prévoyance professionnelle a consigné les calculs de la clôture annuelle dans sa lettre du 18.01.2021.

Le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des invalides (y c. assurés en incapacité de travail) au bénéfice d'une rente AI temporaire correspondent au maximum de la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP, à l'avoir de vieillesse selon la LPP et à la prestation de sortie réglementaire.

Le capital de prévoyance des rentes en cours a été calculé à l'aide des bases techniques LPP 2020, soit des tables générationnelles avec un taux d'intérêt technique de 1.50%. Les calculs des prestations futures à leur valeur actuelle reposent sur la méthode collective.

En ce qui concerne les provisions techniques, nous confirmons qu'elles ont été constituées conformément au règlement sur les provisions et les réserves. Nous avons par ailleurs tenu compte de la lettre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP du 23 septembre 2016 précisant la directive technique DTA 2. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base de l'effectif des assurés au 31.12.2021.

561 Composition des provisions techniques

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Provision pour taux de conversion	8'826'000.00	6'380'000.00
Fonds de fluctuation des risques	7'233'000.00	6'930'000.00
Provision pour contributions de transition	4'378'000.00	4'721'000.00
Provision pour petit effectif de rentiers	4'777'000.00	4'893'000.00
Total provisions techniques	25'214'000.00	22'924'000.00

La provision pour taux de conversion couvre les pertes sur les retraites dues aux taux de conversion appliqués. Les taux de conversion réglementaires (règlement de prévoyance, état au 01.01.2020) sont trop élevés par rapport aux taux de conversion actuariels. D'où la constitution de la provision Financement du taux de conversion, qui prend en compte les coûts dus aux pertes probables sur les retraites des assurés actifs de plus de 55 ans.

Le Fonds de fluctuation des risques a été constitué sur la base du contrat de réassurance stop-loss 72'980/000 du 1er janvier 2020 conclu auprès de la Zurich Compagnie d'assurances sur la vie SA. Les calculs reposent sur la somme des salaires assurés des assurés actifs au 31 décembre 2021. Le fonds doit être alimenté à hauteur de CHF 7'233'000.00, sur la base des conditions de réassurance actuelles et du montant des cotisations de risque de la fondation.

La provision pour contributions de transition s'emploie comme suit: pour tous les assurés actifs en assurance complète (à partir de 25 ans révolus) au 31.12.2017 et au 01.01.2018, une contribution de transition est calculée pour compenser les réductions de prestations de la rente de vieillesse. La contribution de transition n'est octroyée qu'à la date du départ en retraite (normale ou anticipée) et n'est imputée à l'avoir épargne individuel de l'assuré que pour la part de rente de vieillesse perçue. Le calcul de la provision correspond à la somme du droit individuel au 31.12.2021 escompté avec un taux d'intérêt de 1.50%.

La provision pour petit effectif de rentiers est constituée pour couvrir les fluctuations dans l'évolution des risques d'un petit nombre de bénéficiaires de rentes (< 500).

Le montant de la provision pour petit effectif de rentiers est calculé en fonction du nombre de bénéficiaires de rentes ($0.5/\sqrt{n}$) et de la valeur actuelle des engagements de rentes que la fondation Prévoyance FinTec doit elle-même assumer (sans tenir compte des rentes pour enfants et des rentes-pont AVS).

Il n'y a pas lieu de constituer la provision pour modification des bases, du fait de l'utilisation des tables générationnelles.

Aucun cas de prestations en suspens ou latentes ne nous ayant été signalé jusqu'à fin 2021, nous n'avons pas constitué non plus de provision pour cas de prestations en suspens.

Aucune provision pour abaissement du taux d'intérêt technique n'a été constituée au 31.12.2021.

Aucune augmentation de rente n'étant prévue pour l'année 2022, il est possible de renoncer aux provisions correspondantes.

562	Évolution des provisions techniques	2021	2020
		CHF	CHF
	État au début de l'année	22'924'000.00	15'052'000.00
	Provision pour taux de conversion	2'446'000.00	1'336'000.00
	Fonds de fluctuation des risques	303'000.00	364'000.00
	Provision pour contributions de transition	-343'000.00	1'279'000.00
	Provision pour petit effectif de rentiers	-116'000.00	4'893'000.00
	Total provisions techniques	25'214'000.00	22'924'000.00

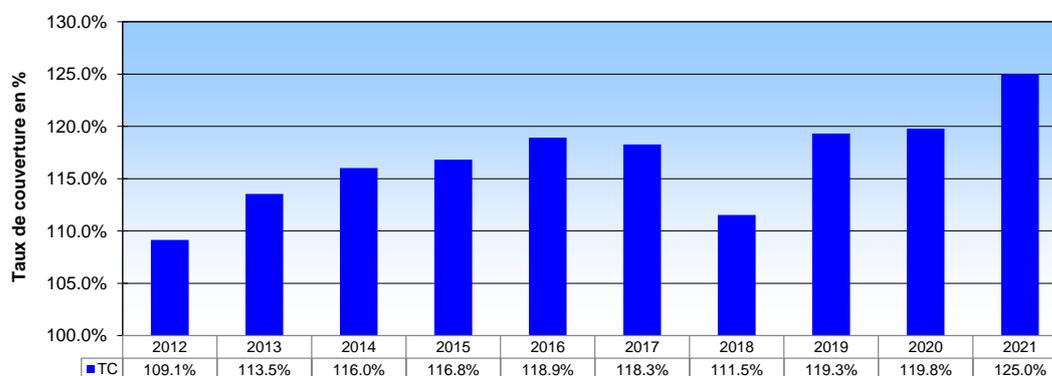
57	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	31.12.2021	31.12.2020
		CHF	CHF
	État capitaux de prévoyance et provisions techniques au 01.01	351'899'639.00	339'238'753.00
	Augmentation capital de prévoyance assurés actifs et invalides	18'991'732.00	4'661'816.00
	Dissolution / constitution de capital de prévoyance rentiers	-3'630'151.00	127'070.00
	Modification provisions techniques suite au nouveau calcul au 31.12	2'290'000.00	7'872'000.00
	Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	369'551'220.00	351'899'639.00

58 Modification des bases et hypothèses techniques

Les bases et hypothèses techniques sont restées inchangées depuis l'année précédente.

59	Taux de couverture au titre de l'art. 44 OPP 2	31.12.2021	31.12.2020
		CHF	CHF
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	369'551'220.00	351'899'639.00
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	369'551'220.00	351'899'639.00
	Réserve de fluctuation de valeur	81'301'000.00	69'574'082.20
	Fonds libres institutions de prévoyance	11'073'216.05	0.00
	Fonds disponibles pour la couverture des engagements réglementaires	461'925'436.05	421'473'721.20
	Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	125.00%	119.77%

Évolution du taux de couverture (TC)



6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire de placement, règlement de placement

Conseil de fondation

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a fixé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les objectifs, principes et compétences. Le Conseil de fondation élit les membres et le président du comité de placement, ainsi que les experts en placement externes et indépendants.

Comité de placement

<u>Membres du comité de placement</u>	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
Beat Schmid	président	Spar- und Leihkasse Frutigen AG
Ueli Stähli	membre	Bank EKI Genossenschaft
Beat Schlegel	membre	Clientis AG

<u>Expert en placement externe</u>	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes
------------------------------------	---

Concept de placement

Mandat de gestion de fortune	Fonction clé	Credit Suisse Asset Management, Zurich Placements indexés en actions et obligations
Autres dépositaires	Satellites	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Placements possibles: - Commodities - Emerging Market Debt - High Yield Bonds - Infrastructure - Insurance Linked Securities (ILS) - Hedge Funds - Private Equity
	Immobilier	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen - Fondations de placements immobiliers et fonds immobil
Comptes de placement auprès de banques membres		liquidation au 01.01.2021
Liquidité		Bank SLM AG, Münsingen Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Credit Suisse SA, Zurich

Les banques chargées de la gestion de la fortune remplissent les exigences aux termes de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi que les critères d'admission aux termes de l'art. 48f al. 4 OPP2.

La fondation applique le concept core-satellite. La majorité des placements consistent en actions et en obligations indexées (Suisse et étranger). Les investissements sous la forme de placements satellites ou alternatifs doivent obéir aux principes des placements - sécurité, rendement conforme au marché, diversification et liquidité. Le portefeuille est complété par des placements immobiliers.

Commentaire sur la durabilité

Attentive à respecter son devoir de diligence fiduciaire, Prévoyance FinTec est pleinement consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique, ainsi que de l'importance d'une bonne gouvernance pour la gestion de sa fortune de prévoyance.

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec a approfondi en 2021 le thème des placements durables. Une analyse générale a été réalisée, avec le concours d'Ethos Services SA et de Responsible Impact Investing.

En juin 2021, Prévoyance FinTec a chargé la société PPCmetrics SA à Zurich de procéder à un état des lieux de ses placements sous l'angle de la durabilité. À cet effet, les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec ont été invités à compléter un questionnaire portant sur leurs propres efforts visant à la durabilité dans leurs mandats de gestion de fortune, ainsi que sur les efforts dans ce sens consentis dans leur entreprise.

L'analyse visait à obtenir un aperçu agrégé des différentes formes de durabilité présentes dans le portefeuille de Prévoyance FinTec. L'analyse peut être résumée comme suit:

Durabilité au niveau des gestionnaires de fortune

- Tous les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec ont signé les principes pour l'investissement responsable (PRI), sauf une fondation de placement. Autrement dit, la fortune de Prévoyance FinTec est gérée à hauteur de 97.7% par un établissement s'engageant à promouvoir les placements durables.
- Les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec ont indiqué au total plus de 20 autres affiliations dans le domaine du développement durable.
- Au total, 97.7% de la fortune de Prévoyance FinTec est gérée par des gestionnaires de fortune ayant leur propre département de recherche ESG.

Durabilité au niveau des placements respectivement des produits utilisés

1. Engagement (dialogue responsable avec les entreprises) et exercice des droits de vote

- En dehors d'une société de placements immobiliers, tous les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec font état de leur engagement au niveau organisationnel. 97.7% du patrimoine géré en bénéficient.
- Il est précisé à propos de 36.3% du patrimoine de Prévoyance FinTec que la fortune sous mandat est effectivement intégrée à un programme d'engagement.
- Les gestionnaires de fortune exercent leur droit de vote là où c'est pertinent et matériellement justifié.

2. Critères négatifs (par ex. exclusion de certaines branches d'activité)

- Tous les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec confirment l'absence de tout investissement à la date-butoir dans les titres de la liste de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables). Les entreprises figurant sur la liste de l'ASIR sont systématiquement exclues de 93.4% du patrimoine investi de Prévoyance FinTec.
- Certains gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec utilisent leur propre liste d'exclusions. Une gestionnaire de fortune a ajouté sept autres entreprises à la liste de l'ASIR. Une autre gestionnaire de fortune exclut systématiquement les pays faisant l'objet de sanctions économiques.

3. Critères positifs (intégration dans l'analyse financière, approche du premier de classe, investissements à retombées environnementales)

- Il n'est que ponctuellement possible d'intégrer des critères de durabilité dans le processus de placement des produits passifs. Les critères ESG sont déjà pris en compte dans le processus de placement de 86.4% de la fortune gérée activement.
- En outre, les critères ESG sont en place dans toute la chaîne de création de valeur et sur tout le cycle de vie de 90.8% des biens immobiliers gérés activement. De même, leur impact durable est mesuré à l'aide des objectifs de développement durable (ODD).
- Par ailleurs, le processus d'investissement de tous les produits immobiliers actifs de Prévoyance FinTec prend en compte les questions climatiques.
- Selon les gestionnaires de fortune, des calculs de l'empreinte carbone ont été effectués pour 93.4% de la fortune de Prévoyance FinTec.
- La conformité des mandats de gestion de fortune avec l'Accord de Paris sur le climat a été confirmée à hauteur de 20.5% de la fortune de Prévoyance FinTec (81.6% des produits immobiliers actifs).

Sur la base des présents résultats, le Conseil de fondation a notamment défini les objectifs et mesures ci-après:

- analyse régulière / état des lieux des placements sous l'angle de la durabilité, notamment en cas d'adaptation de la stratégie de placement;
- en cas de nouveaux investissements, prise en compte des critères de durabilité dans la procédure de sélection des nouveaux véhicules de placement;
- participation de Prévoyance FinTec au prochain test de compatibilité climatique.

Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

La Prévoyance FinTec représente une contrepartie financière au sens de la loi (art. 93, al. 2, let. g, LIMF). Mais comme elle ne négocie pas de dérivés au sens de la LIMF (en dehors des placements collectifs), il n'en résulte pour elle aucune autre obligation au sens de la LIMF.

62 Respect des dispositions en matière de loyauté / Rétrocessions

L'obligation de loyauté imposée aux personnes chargées du placement de la fortune par les dispositions de l'art. 48 ss. OPP2 pour les personnes chargées du placement de la fortune est mise en œuvre chez Prévoyance FinTec. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2021.

La fondation est assujettie à la charte de l'ASIP. Le Conseil de fondation, les collaborateurs responsables du placement, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ainsi que les partenaires externes se sont engagés à respecter ces prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité. En outre, le domaine des petits cadeaux, gratifications, etc. a été réglé dans le cadre d'une directive interne. Le Conseil de fondation a pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler le respect des dispositions de la charte de l'ASIP.

Les dispositions contractuelles liant la banque dépositaire (Spar- und Leihkasse Frutigen AG) en matière de placements satellites et immobiliers prévoient une restitution de toutes les rétrocessions.

La banque dépositaire au titre du mandat indexé (Credit Suisse SA) a confirmé par lettre du 15.02.2022 n'avoir reçu aucune rétrocession soumise à l'obligation de restitution.

Prise en compte des droits de vote des actionnaires

Le règlement de placements régit l'exercice des droits des actionnaires. Le comportement de vote est présenté une fois par an aux assurés dans un rapport de synthèse. Les refus ou abstentions y sont mentionnés en détail. Au cours de l'exercice 2021, le portefeuille ne comprenait pas d'actions directement détenues de sociétés suisses. La fondation de placement UBS accorde un droit de vote; la Prévoyance FinTec a suivi les propositions du Conseil de fondation.

63 Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) – respect de la sécurité de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) règle la sécurité et la répartition des risques de placement. Il faut ainsi choisir, gérer et contrôler soigneusement les placements opérés.

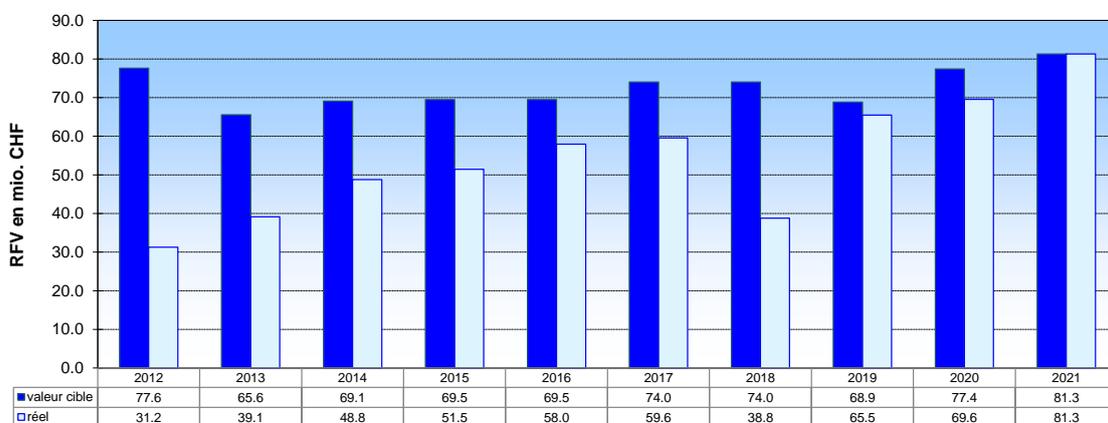
Selon l'art. 50, al. 4 OPP 2, les possibilités de placement peuvent être étendues sur la base d'un règlement de placement adopté par le Conseil de fondation, pour autant que le respect des dispositions légales soit établi de façon concluante dans l'annexe du rapport annuel.

À la date de clôture du bilan, Prévoyance FinTec n'a recours à aucune des extensions de possibilités de placement prévues à l'art. 50 OPP2.

64 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La méthode dite économique-financière est appliquée selon le règlement relatif aux placements. D'après cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est déterminée sur la base des caractéristiques de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 22.0% (exercice précédent: 22.0%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, pour un niveau de sécurité de 97.5% sur deux ans.

	2021	2020
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	69'574'082.20	65'450'254.34
Constitution sur le compte d'exploitation	11'726'917.80	4'123'827.86
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	81'301'000.00	69'574'082.20
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	81'301'000.00	77'418'000.00
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	-7'843'917.80
Réserve de fluctuation de valeur disponible (en %)	100%	90%

Évolution de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)

65 Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placement	Composition 31.12.2021		Composition 31.12.2020		Stratégie 01.01.2021	OPP2	Limite max.
	CHF	Part effective %	TCHF	Part effective %			
Créances et compte de régularisation actif	3'583'134	0.8%	860'535	0.2%	---		
Liquidités	10'892'214	2.3%	8'303'281	1.9%	1.0%	100%	0% - 5%
Fonds d'obligations CHF	93'172'267	19.7%	90'586'284	20.9%	21.0%	100%	10% - 32%
Fonds d'obligations DE (couverts)	62'735'311	13.3%	45'011'513	10.4%	14.0%		8% - 20%
Fonds d'actions Suisse	36'273'567	7.7%	31'256'705	7.2%	7.0%		5% - 9%
Fonds d'actions monde	45'085'859	9.6%	22'890'725	5.3%	9.0%		6% - 12%
Fonds d'actions monde (couverts)	46'934'528	9.9%	53'173'545	12.3%	9.0%	50%	6% - 12%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	15'262'280	3.2%	16'511'973	3.8%	3.0%		1% - 5%
Fonds d'actions Emerging Markets	13'014'123	2.8%	13'928'589	3.2%	3.0%		1% - 5%
Placements alternatifs	16'957'287	3.6%	15'876'106	3.7%	4.0%	15%	0% - 8%
Fonds immobiliers	127'957'123	27.1%	103'873'639	24.0%	29.0%	30% dont max. 1/3 étranger	20% - 38%
dont fonds immobiliers étranger	15'512'071	3.3%	9'969'292	2.3%			
Placements auprès des banques membres (non couverts)	0	0.0%	30'551'012	7.1%	0.0%	5%	0.0%
Total actif	471'867'693	100.0%	432'823'907	100.0%	100.0%		
Total devises étrangères	67'738'591	14.4%	46'725'342	10.8%			
Total devises étrangères avant couverture	215'501'459	45.7%	177'361'743	41.0%			
Couverture	147'762'868	31.3%	130'636'401	30.2%			

Les placements financiers sont présentés de manière analogue aux rapports de PPCmetrics SA, Zurich (évaluation à la date de clôture d'exercice). Les valeurs de l'exercice précédent (y c. leur ventilation par catégorie) n'ont pas été modifiées.

À sa séance du 12.03.2021, le Conseil de fondation a adopté le nouveau règlement de placement, qui comporte des modifications tant des classes de placement (suppression des "placements auprès de banques membres") que de la stratégie de placement. Le nouveau règlement de placement, avec la stratégie de placement, est entré en vigueur le 01.01.2021.

66 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	31.12.2021	31.12.2020
CHF	CHF	CHF
0.00	0.00	0.00
Total instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	0.00	0.00

Par principe, les placements de la fondation sont réalisés en valeurs de base. Les instruments financiers dérivés comme les opérations à terme (futures, forwards, swaps) et les options sont uniquement utilisés à titre complémentaire. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 et les recommandations correspondantes des autorités compétentes doivent à tout moment être respectées.

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé au cours de l'exercice 2021.

67 Valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres (securities lending)

	31.12.2021	31.12.2020
CHF	CHF	CHF
0.00	0.00	0.00
Total valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres	0.00	0.00

Par principe, le prêt de titres (securities lending) n'est pas autorisé. Dans tous les cas, il convient de respecter les conditions-cadres et les règlements en conformité à la loi sur les placements collectifs.

681 Explication du résultat net des placements	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Intérêts bancaires / intérêts sur comptes courants	1'514.85	0.00
Revenu d'intérêts comptes de placement banques membres	418.50	751'793.30
Intérêts négatifs	-616.29	-6'363.67
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités	1'317.06	745'429.63
Revenu de fonds d'obligations CHF	849'475.05	897'694.95
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations CHF	-2'305'230.60	-150'767.70
Revenu TER* fonds d'obligations CHF	1'922.00	1'905.00
Résultat net fonds d'obligations CHF	-1'453'833.55	748'832.25
Revenu de fonds d'obligations DE couverts	1'530'041.40	1'080'216.15
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations DE couverts	-2'899'075.35	1'079'651.50
Revenu TER fonds d'obligations DE couverts	2'510.00	1'517.00
Résultat net fonds d'obligations DE couverts	-1'366'523.95	2'161'384.65
Revenu de fonds d'actions suisses	757'785.85	671'264.20
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions suisses	6'247'999.10	432'749.90
Revenu TER fonds d'actions suisses	667.00	589.00
Résultat net fonds d'actions suisses	7'006'451.95	1'104'603.10
Revenu de fonds d'actions monde	620'466.15	526'921.75
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde	9'292'352.05	1'212'537.90
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	1'100.00	610.00
Résultat net fonds d'actions monde	9'913'918.20	1'740'069.65
Revenu fonds d'actions monde couverts	662'539.40	1'141'308.35
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde couverts	8'344'628.40	5'612'448.75
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	1'137.00	1'374.00
Résultat net fonds d'actions monde couverts	9'008'304.80	6'755'131.10
Revenu fonds d'actions monde Small Cap couverts	171'342.70	270'918.05
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde Small Cap couverts	2'124'933.30	2'091'913.90
Revenu TER fonds d'actions monde Small Cap couverts	12'973.00	11'708.00
Résultat net fonds d'actions monde Small Cap couverts	2'309'249.00	2'374'539.95
Revenu fonds d'actions Emerging Markets	227'425.75	344'221.70
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions Emerging Markets	-158'294.45	1'156'184.90
Revenu TER fonds d'actions Emerging Markets	12'094.00	11'539.00
Résultat net fonds d'actions Emerging Markets	81'225.30	1'511'945.60
Intérêts et distributions fonds immobiliers Suisse	2'237'558.90	1'840'331.05
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers Suisse	4'782'440.74	1'293'893.06
Revenu TER fonds immobiliers Suisse	598'603.00	499'744.70
Résultat net fonds immobiliers Suisse	7'618'602.64	3'633'968.81
Intérêts et distributions fonds immobiliers étranger couverts	238'413.55	306'728.90
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers étranger couverts	750'421.35	-755'324.50
Revenu TER fonds immobiliers étranger couverts	42'790.20	78'539.60
Résultat net fonds immobiliers étranger couverts	1'031'625.10	-370'056.00
Intérêts et distributions High Yield Bonds	243'179.65	288'927.85
Bénéfices / Pertes de cours High Yield Bonds	-20'313.14	-421'677.29
Revenu TER High Yield Bonds	30'139.80	30'241.40
Intérêts et distributions fonds d'obligations Emerging Markets LC **	231'540.40	212'971.00
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations Emerging Markets LC	-421'342.70	-336'317.38
Revenu TER fonds d'obligations Emerging Markets LC	4'332.80	4'838.40
Intérêts et distributions Commodities couverts	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours Commodities couverts	1'522'836.96	-174'237.64
Revenu TER Commodities couverts	43'912.10	35'354.60
Résultat net placements alternatifs	1'634'285.87	-359'899.06

Explication du résultat net des placements	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre passage	-10'441.85	-7'755.25
Intérêts réserve de cotisations d'employeur	0.00	0.00
Charges d'intérêt	-10'441.85	-7'755.25
Charges de gestion des titres débitées directement	-7'687.92	-16'994.10
Frais de gestion de patrimoine	-283'734.30	-262'849.78
Frais de reporting et de controlling	-51'251.70	-46'346.75
Rembours. d'émoluments perçus (placements coll.)	0.00	0.00
Frais TER selon Commission de haute surveillance de la prév. prof. (CHS PP)	-752'180.90	-677'960.70
Charges de gestion des titres	-1'094'854.82	-1'004'151.33
Résultat net des placements	34'679'325.75	19'034'043.10
* TER = total expense ratio (total frais sur encours)		
** LC = Local Currency		

682 Composition des frais de placement

Frais de gestion de fortune y comp. présentation des placements, pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (art. 48a, al. 3, OPP 2)

						31.12.2021	31.12.2020
						CHF	CHF
Total des placements (valeur de marché)						471'867'693.09	432'823'907.15
dont:							
Placements transparents						471'867'693.09	432'823'907.15
Placements non transparents							
Code ISIN	Prestataire / nom du produit	Avoir / parts	Valeur de marché en CHF	Total des actifs en fin d'exercice	Part des placements collectifs non transparents à la fortune totale		
Total placements non transparents						0.00	0.00

Comme les années précédentes, il n'existe aucun placement non transparent à la date de clôture du bilan, soit au 31.12.2021.

Taux de transparence des frais	100.00%	100.00%
Frais de gestion de fortune	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune imputés directement	342'673.92	326'190.63
Total de tous les frais figurant dans le compte d'exploitation pour les placements collectifs en CHF	752'180.90	677'960.70
Total des frais de gestion de fortune indiqués dans le compte d'exploitation	1'094'854.82	1'004'151.33
en % de placements transparents au niveau des coûts	0.23%	0.23%

683 Performance de la fortune globale	2021	2020
	CHF	CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	432'823'907.15	416'098'497.90
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	471'867'693.09	432'823'907.15
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	452'345'800.12	424'461'202.53
Résultat net des placements	34'679'325.75	19'034'043.10
Performance de la fortune globale	7.67%	4.48%

La performance affichée diffère de celle des banques. En effet, le volume de placements n'est pas seul déterminant ici, tous les actifs avec les résultats correspondants sont pris en compte dans les bases de calcul.

Résultats nets resp. performance par catégorie de placements

	Prévoyance FinTec 2021	Indice de réf.
Fonds d'obligations CHF	-1.55%	-1.54%
Fonds d'obligations DE (couverts)	-2.38%	-2.23%
Fonds d'actions Suisse	23.40%	23.38%
Fonds d'actions monde	26.09%	25.65%
Fonds d'actions monde (couverts)	23.39%	22.89%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	17.56%	17.39%
Fonds d'actions Emerging Markets	0.37%	0.46%
Fonds immobiliers Suisse	6.47%	6.38%
Placements alternatifs	9.82%	3.47%
High Yield Bonds	3.55%	3.77%
Obligations Emerging Markets LC	-4.67%	-5.94%
Commodities couverts	26.27%	25.41%
Fonds immobiliers étranger (couverts)	9.22%	7.32%
Performance des placements financiers	8.16%	7.54%

69 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Les placements auprès de banques membres ont été liquidés au 01.01.2021, suite à l'adaptation de la stratégie de placement.

Les liquidités à hauteur de CHF 10.892 millions (2.3% de la fortune) proviennent d'un compte de dépôt à la Spar- und Leihkasse Frutigen AG et d'un compte courant à la Bank SLM AG, servant à rembourser les factures en suspens et les créances de différents destinataires; il s'agit donc bien de transactions commerciales.

691 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
État réserve de cotisations d'employeur au 01.01	10'120'223.68	10'346'136.23
Affectation	960'060.55	939'080.35
Constitution réserve de cotisation d'employeur du fonds libre	0.00	0.00
Utilisation réserve de cotisations d'employeur (assurés actifs et cotisations)	-1'359'420.71	-1'164'992.90
Rémunération 0.00% (exercice précédent: 0.00%)	0.00	0.00
Total réserve de cotisations d'employeur	9'720'863.52	10'120'223.68

692 Utilisation de la réserve de cotisations d'employeur (RCE) et des fonds libres	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Utilisation RCE en faveur des cotisations employeurs	1'295'953.10	1'124'992.90
Utilisation RCE en faveur des cotisations salariés	0.00	0.00
Utilisation RCE en faveur d'une distribution aux salariés	63'467.61	40'000.00
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur	1'359'420.71	1'164'992.90
Utilisation fonds libres en faveur RCE / distribution aux salariés	0.00	0.00
Total utilisation fonds libres	0.00	0.00
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur et fonds libres	1'359'420.71	1'164'992.90

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Créances	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé	500'311.05	752'994.25
Comptes courants employeurs	52'823.20	107'541.20
Autres débiteurs	3'030'000.00	0.00
Total créances	3'583'134.25	860'535.45
 Les cotisations ouvertes du mois de décembre 2021 ont été payées par les employeurs affiliés avant la révision.		
72 Compte de régularisation actif	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Compte de régularisation actif	0.00	0.00
Total compte de régularisation actif	0.00	0.00
73 Compte de régularisation passif	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Régularisation organe de révision	13'871.87	20'000.00
Régularisation autorités de surveillance	8'950.00	7'950.00
Régularisation commission de gestion titres	54'308.00	44'842.66
Total compte de régularisation passif	77'129.87	72'792.66
74 Autres résultats	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Autres recettes	2'033.70	1'242'671.69
Autres charges	0.00	-526'714.00
Total des autres résultats	2'033.70	715'957.69

8 Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a fait aucune demande. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance des fondations (ABSPF) a pris connaissance des comptes annuels 2020 le 22 juin 2021.

9 Autres informations relatives à la situation financière**91 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)**

Prévoyance FinTec ne présente pas de découvert au jour de la clôture du bilan.

92 Renonciation à utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur

Aucune renonciation à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur n'a été signée.

93 Liquidation partielle

Il n'y a pas eu de liquidation partielle durant l'année sous revue.

94 Prêts sur polices

Il n'existe pas de prêts sur polices.

95 Comptes séparés

Il n'existe pas de comptes séparés.

96 Mise en gage d'actifs

Les actifs sont libres de gage.

97 Responsabilité solidaire et cautions

Il n'existe pas de responsabilités solidaires ou de cautions.

98 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours.

99 Transactions particulières et transactions d'actifs

Aucune transaction particulière ou transaction d'actifs n'est à signaler.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés**111 Comptes de placement auprès de banques membres**

Institutions de prévoyance	Part dans la fortune totale	31.12.2021	31.12.2020
		CHF	CHF
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	0.0%	0.00	1'236'512.35
Bank EEK AG, Bern	0.0%	0.00	2'214'817.30
BBO Bank Brienz Oberhasli AG, Brienz	0.0%	0.00	1'033'588.95
Bernerland Bank AG, Sumiswald	0.0%	0.00	2'861'421.67
Clientis Caisse d'Epargne CEC, Courtelary	0.0%	0.00	1'149'062.05
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	0.0%	0.00	3'475'195.10
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	0.0%	0.00	1'781'642.80
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	0.0%	0.00	1'426'473.05
Bank SLM AG, Münsingen	0.0%	0.00	2'810'951.80
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	0.0%	0.00	1'506'535.55
Ersparniskasse Rüeggisberg, Rüeggisberg	0.0%	0.00	805'842.05
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	0.0%	0.00	1'040'990.45
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	0.0%	0.00	376'040.20
Entris Banking AG	0.0%	0.00	8'831'939.14
Total comptes de placement auprès de banques membres	0.0%	0.00	30'551'012.46

Les comptes de placement auprès de banques membres ont été liquidés au 01.01.2021, en raison de la modification de la stratégie de placement.

112 Informations détaillées sur la réserve de cotisations d'employeur

Employeurs	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	388'376.35	373'216.35
Bank EEK AG, Bern	0.00	23'467.61
Bernerland Bank, Sumiswald	1'332'768.25	1'416'483.95
Clientis AG, Bern	1'380'000.00	1'725'000.00
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	1'150'491.79	1'212'293.24
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	636'017.86	636'017.86
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	227'066.82	272'543.72
Bank SLM AG, Münsingen	168'762.24	168'762.24
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	533'145.98	388'826.03
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	100'000.00	50'000.00
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	179'762.60	179'762.60
Schweizerischer Bankenombudsman, Zürich	547'681.95	547'681.95
Entris Holding AG + Tochtergesellschaften, Bern	3'076'789.68	3'126'168.13
	9'720'863.52	10'120'223.68

